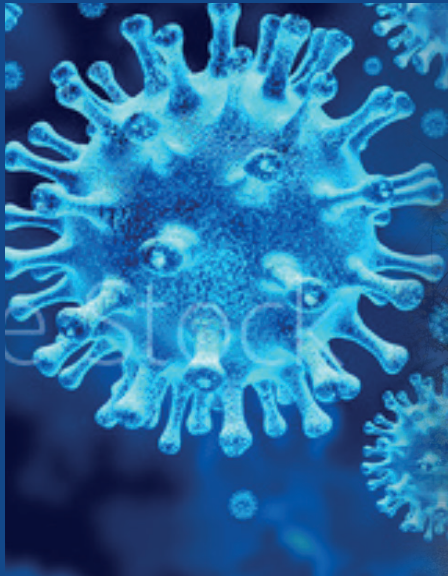


Déclinaison du protocole sanitaire à l'Énap

COVID 19



Mise à jour : 04 janvier 2022



École nationale
d'administration
pénitentiaire

Note de service

relative au fonctionnement général de l'École

Le 04 novembre 2020

Objet : Mise en œuvre du protocole sanitaire national COVID-19

Références juridiques :

- Décret n°2020-1098 du 29 août 2020 pris pour l'application de l'article 20 de la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020 ;
- Protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de COVID-19 ;

L'évolution de la situation sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 et notamment le passage du département en zone d'alerte COVID depuis le 11 octobre 2020 conduit l'École à renforcer son propre protocole sanitaire, selon les modalités suivantes. (figurant en rouge dans le texte)

Article 1. Mesures d'hygiène et de distanciation physique

- La distanciation physique doit être scrupuleusement observée, en tous lieux et en toute occasion professionnelle ;
- Le lavage des mains à l'eau et au savon ou par friction hydroalcoolique doit être régulier ;
- L'aération régulière des salles de cours, bureaux, et zones de travail ;

Article 2. Port du masque

Le port du masque grand public est systématique et obligatoire au sein des lieux collectifs clos ainsi que sur l'ensemble du campus. Il reste associé aux mesures d'hygiène et de distanciation physique évoquées plus haut et ne se substitue pas à elles.

De manière plus précise, le port du masque est régi comme suit :

2.1 Sur le campus de l'École :

- le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du campus.
- **Les élèves fumeurs doivent s'isoler à l'extérieur pour fumer.**

2.2 Dans l'ensemble des structures pédagogiques, des hébergements et de restauration du campus :

- Le port du masque est obligatoire, exception faite des modalités spécifiques s'appliquant à certaines situations :
 - Non-port du masque durant la période consacrée à la prise des repas au sein du restaurant administratif ;
 - Non-port du masque obligatoire dans la chambre, pour l'occupant de celle-ci dès lors qu'il est seul en chambre.
 - Non-port du masque au cours des temps de pause, sous réserve que la pause se passe à l'extérieur des locaux, que la distanciation physique soit scrupuleusement respectée, et que les regroupements n'excèdent pas 10 personnes.

2.3 Dans l'ensemble des zones communes des bâtiments pédagogiques et administratifs (hall d'entrée, escaliers et couloirs de distribution, salles de réunion, toilettes, salles de convivialité) :

- Le port du masque est obligatoire ;

2.4 Dans les bureaux individuels :

- Les agents travaillant seuls dans un bureau n'ont pas à porter le masque dès lors qu'ils se trouvent seuls dans leur bureau. Par contre, Lorsqu'un agent pénètre dans le bureau d'un collègue, il doit impérativement être muni d'un masque.

2.5 Dans les bureaux partagés et espaces de travail ouverts (open space) :

- Le port du masque est obligatoire ;
- Les agents partageant leur bureau peuvent s'accorder des pauses raisonnables en extérieur, à la condition absolue de respecter la distanciation physique et que les regroupements n'excèdent pas 10 personnes .
- **Les personnels fumeurs doivent s'isoler à l'extérieur pour fumer.**
- **Il est formellement interdit de prendre des repas en communs dans les bureaux.**

Article 3. Prévention des risques de contamination manuportée

Le nettoyage / désinfection régulier des points contacts des zones communes des bâtiments est confié au prestataire en charge du nettoyage.

Le personnel veille au nettoyage régulier des points de contact de sa zone de travail.

Les élèves ont en charge le nettoyage des zones de travail utilisées à l'occasion de leur formation.

L'École fournit le matériel nécessaire à ce nettoyage pour ces deux catégories personnels et élèves.

Article 4 : Référent COVID

Monsieur Bruno DORISY est nommé référent COVID de l'Énap. A ce titre, Il s'assure de la mise en œuvre des mesures sanitaires définies dans le cadre de cette pandémie et de l'information du personnel, élèves et stagiaires présent sur site.

Article 5 : Mise en application

La présente note de service est d'application immédiate. La note de service du 12 octobre 2020 relative au même objet est abrogée.

Le directeur

Christophe MILLESCAMPS

Source : Gouvernement

CAS POSITIFS Nouvelles règles d'isolement

Mise à jour : 3 janvier 2022.

Depuis ce 3 janvier 2022, les règles d'isolement sont les mêmes pour les personnes positives quel que soit le variant (Delta ou Omicron).

LE CAS POSITIF A UN SCHEMA VACCINAL COMPLET

(= Rappel réalisé conformément aux exigences du pass sanitaire)

Pour mémoire

Le délai de la dose de rappel est ramené à 3 mois après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19.

L'isolement est désormais d'une durée de **7 jours (pleins)** après la date du début des signes OU la date du prélèvement du test positif.

Toutefois, au bout de 5 jours, la personne positive peut sortir d'isolement à deux conditions :

- Elle effectue un test antigénique ou RT-PCR et celui-ci est négatif ;
- Elle n'a plus de signes cliniques d'infection depuis 48h.

Si le test réalisé est positif ou si la personne ne réalise pas de test, son isolement est maintenu à 7 jours. Elle ne réalise pas un second test à J7.

LE CAS POSITIF A UN SCHEMA VACCINAL INCOMPLET (= Rappel non réalisé)

OU

LE CAS POSITIF N'EST PAS VACCINÉ

L'isolement est de **10 jours (pleins)** après la date du début des signes OU la date du prélèvement du test positif.

Toutefois, au bout de 7 jours, la personne positive peut sortir d'isolement à deux conditions :

- Elle effectue un test antigénique ou RT-PCR et celui-ci est négatif ;
- Elle n'a plus de signes cliniques d'infection depuis 48h.

Si le test réalisé est positif ou si la personne ne réalise pas de test, son isolement est maintenu à 10 jours.

Source : Gouvernement

CAS CONTACTS

Nouvelles règles de quarantaine

Mise à jour : 3 janvier 2022.

LE CAS CONTACT A UN SCHEMA VACCINAL COMPLET

(= Rappel réalisé conformément aux exigences du pass sanitaire)

Pour mémoire

Le délai de la dose de rappel est ramené à 3 mois après la dernière injection ou la dernière infection au Covid-19.

Il n'y a plus de quarantaine, néanmoins les personnes cas contact doivent :

- Appliquer de manière stricte les mesures barrières, et notamment le port du masque en intérieur et en extérieur,
- Limiter leurs contacts,
- Éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave de Covid,
- Télétravailler dans la mesure du possible.

En outre, les personnes cas contacts doivent :

- Réaliser un test TAG ou RT-PCR dès qu'elles apprennent qu'elles sont cas contacts,
- Effectuer ensuite des autotests à J2 et J4 après le dernier contact avec la personne positive.

Si l'autotest est positif,
il convient de confirmer le résultat par un TAG ou un test RT-PCR.



Si le test TAG ou RT-PCR est positif,
la personne devient un cas et démarre un isolement.

LE CAS CONTACT A UN SCHEMA VACCINAL INCOMPLET (= Rappel non réalisé)

OU

LE CAS CONTACT N'EST PAS VACCINÉ

Le cas contact doit respecter un isolement d'une durée de **7 jours (pleins)** à compter de la date du dernier contact.

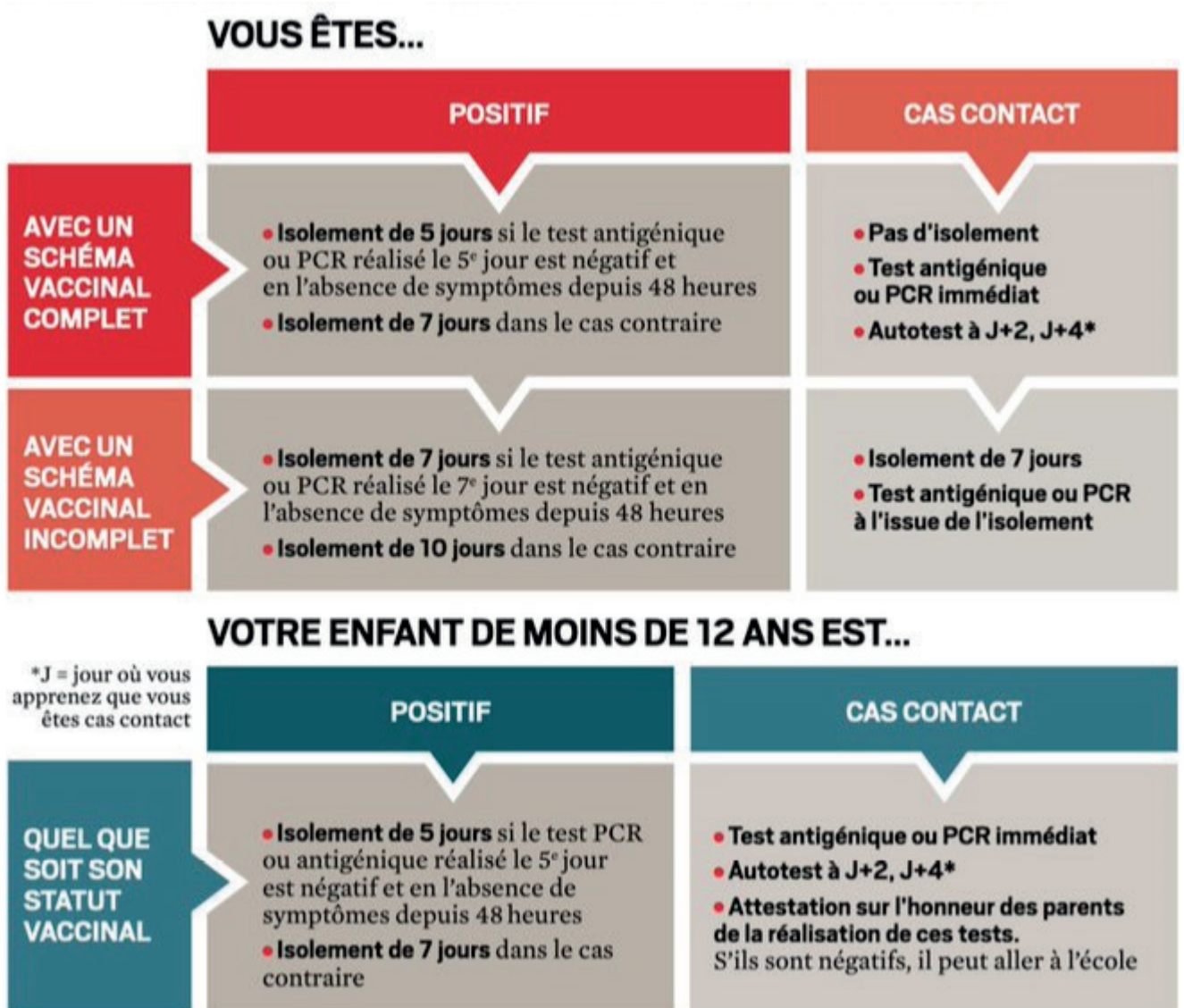
Pour sortir de quarantaine le cas contact doit :

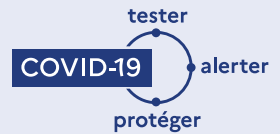
- Réaliser un test antigénique ou RT-PCR,
- Avoir un résultat négatif.

Si le test TAG ou RT-PCR est positif,
la personne devient un cas et démarre un isolement.

Les nouvelles règles d'isolements

A compter du 03/01/2022





Je limite la transmission du virus en adoptant la bonne conduite à tenir.

Quelques principes simples et essentiels pour limiter la diffusion du virus dans la population :

- **Je me protège et je protège mon entourage** en appliquant les mesures barrières.
- **Je consulte immédiatement** un médecin en cas de signes du COVID-19, même s'ils sont faibles ou si j'ai un doute.
- **Je fais le test rapidement** si le médecin me l'a prescrit.
- **Je m'isole tout de suite** si je suis malade ou si j'ai été en contact à risque avec une personne malade.

1 - J'APPLIQUE LES MESURES BARRIÈRES

- | | | |
|--|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Je me lave régulièrement les mains. • Je tousse ou j'éternue dans mon coude ou dans un mouchoir. • Je me mouche dans un mouchoir à usage unique : je me lave les mains après. | <ul style="list-style-type: none"> • Je ne serre pas les mains et j'évite les embrassades. • Je reste à une distance d'au moins 2 mètres des autres. • Je limite mes contacts à 6 personnes maximum en même temps. • J'aère les pièces le plus souvent possible, au minimum quelques minutes toutes les heures. | <ul style="list-style-type: none"> • Je télécharge l'application TousAntiCovid • Je porte un masque chirurgical ou en tissu de catégorie 1 quand je ne peux pas être à plus de 2 mètres d'une autre personne, dès que je suis en présence d'une personne fragile et dans tous les lieux où cela est obligatoire. |
|--|--|---|

2 - JE CONNAIS LES PREMIERS SIGNES DE LA MALADIE POUR LES IDENTIFIER RAPIDEMENT

- | | | |
|---|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Fièvre (ou sensation de fièvre), frissons • Toux, mal de gorge, nez qui coule • Difficultés à respirer ou une sensation d'oppression dans la poitrine • Fatigue intense inexplicable | <ul style="list-style-type: none"> • Douleurs musculaires inexplicables • Maux de tête inhabituels • Perte de l'odorat • Perte du goût des aliments • Diarrhée | <ul style="list-style-type: none"> • Pour une personne âgée, l'entourage peut constater une altération brutale de l'état général ou des capacités mentales, de la confusion, des chutes répétées, une aggravation rapide d'une maladie déjà connue. |
|---|---|---|

3 - J'AI DES SIGNES DE LA MALADIE, JE CONTACTE MON MÉDECIN

- | | | |
|---|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Si un ou plusieurs signes apparaissent, même faiblement ou si j'ai un doute, j'appelle sans délai mon médecin traitant pour être testé dans les 24 heures. • Si je n'ai pas de médecin traitant, j'appelle le 0 800 130 000 (service gratuit + appel gratuit). Dans tous les cas, je peux faire un test dans un lieu de dépistage indiqué sur le site de santé.fr | <p>sans prescription médicale, entièrement pris en charge par l'Assurance Maladie</p> <ul style="list-style-type: none"> • En attendant mon rendez-vous avec un médecin et le résultat de mon test, je m'isole immédiatement et je me tiens à distance de toute personne, y compris de mes proches. Dans l'attente du résultat, je peux obtenir un arrêt de travail sur | <p>declare.ameli.fr</p> <p>Je porte un masque si je dois sortir ou si je suis en présence d'autres personnes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si j'ai des difficultés à respirer, j'appelle immédiatement le 15 (ou le 114 pour les personnes sourdes ou malentendantes). |
|---|---|--|



4 - JE FAIS MON TEST

- Le test est pris en charge à 100%.
- En attendant les résultats du test (24 à 48 heures), je reste isolé à mon domicile, je me protège et je protège mes proches.

5 - MON TEST EST POSITIF, JE M'ISOLE À MON DOMICILE JUSQU'À LA GUÉRISON

- **Mon isolement doit durer 10 jours après le début des signes.** À la fin de cette période, si je n'ai plus de fièvre, je peux sortir de l'isolement. Mais si, au bout de ces 10 jours, j'ai encore de la fièvre, je dois rester isolé. Une fois que je n'ai plus de fièvre, j'attends 2 jours avant de mettre fin à mon isolement.
- Si l'isolement à domicile n'est pas possible, des solutions d'hébergement peuvent m'être proposées par l'Assurance Maladie.
- Si besoin, un arrêt de travail me sera donné ainsi qu'une fiche avec toutes les explications.
- Grâce à mesconseilscovid.fr je peux savoir quand mon isolement doit s'arrêter, en fonction de l'évolution de mes symptômes

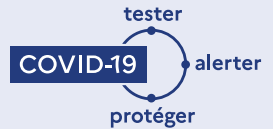
6 - J'AIDE À IDENTIFIER LES PERSONNES QUI ONT ÉTÉ EN CONTACT À RISQUE AVEC MOI

- Le médecin m'aide à faire la liste des personnes avec lesquelles j'ai eu le plus de contact comme celles qui habitent avec moi. Elles devront aussi être isolées et faire le test.
- Je serai ensuite contacté dans les 24h par l'Assurance Maladie pour finir d'identifier toutes les autres personnes que j'aurais pu contaminer, au-delà de mon foyer.
- Je saisis dans l'application TousAntiCovid le code fourni par mon médecin ou le laboratoire.

QUE FAIRE SI JE SUIS UNE PERSONNE À RISQUE DE FORMES GRAVES DE COVID-19

Je respecte toutes les mesures précédentes mais je suis encore plus vigilant :

- J'évalue ma situation avec mon médecin et je lui demande conseil pour prendre les bonnes décisions vis-à-vis de ma santé : déplacements, travail, contacts,...
- Je continue, dans la mesure du possible, à limiter mes déplacements et à éviter les transports en commun ou à défaut à éviter les heures de pointe.
- Je privilégie les périodes les moins fréquentées pour faire mes courses.
- Si possible, je privilégie le télétravail.
- Je continue à prendre mes médicaments et à me rendre à mes rendez-vous médicaux



LISTE DES PERSONNES À RISQUE DE FORME GRAVE DU COVID-19

- **Les personnes âgées de 65 ans et plus**, en particulier celles de plus de 70 ans
- **Les personnes avec antécédents (ATCD) cardiovasculaires** (hypertension artérielle compliquée ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque).
- **Les diabétiques, non équilibrés ou présentant des complications**
- **Les personnes ayant une pathologie chronique respiratoire** (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, apnées du sommeil, mucoviscidose,...).
- **Les patients ayant une insuffisance rénale chronique dialysée**
- **Les malades atteints de cancer évolutif sous traitement** (hors hormonothérapie)
- **Les malades atteints de cirrhose**
- **Les personnes présentant une obésité** (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kg/m²).
- **Les personnes avec une immunodépression congénitale ou acquise**
- **Les personnes présentant un syndrome drépanocytaire majeur** ou ayant un antécédent de splénectomie.
- **Les femmes enceintes**, au 3^e trimestre de la grossesse.

Téléchargez l'application sur l'Apple Store et le Google Play.



Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000
(appel gratuit)

FICHE REFLEXE COVID-19

A L'ATTENTION DES ÉLÈVES :

J'ai des symptômes COVID19 :

✕ Prévenir l'unité de formation

- > Je reste dans ma chambre
- > Je prends contact avec le centre 15 ou un médecin généraliste qui m'indique la conduite à tenir
- > J'informe M.DORISY par téléphone (ou le numéro d'astreinte durant le week-ends et jours fériés).
- > Je passe immédiatement un test antigénique (Pôle médical Enap / pharmacie) et PCR (sur rdv en laboratoire) si nécessaire.
- > je reste confiné dans ma chambre jusqu'au résultat.

Je serai positionné en CMO (congé maladie ordinaire) si résultat positif.

Définition d'un CAS CONTACT

Personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé ou probable, en face-à-face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, contact physique).

- ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins à un cas confirmé ou probable, ou ;
- ayant partagé un espace intérieur (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, salle de restaurant, ...) pendant au moins 5 minutes à moins d'un mètre ou 15 minutes (entre 1 et 2 mètres) consécutives ou cumulées sur 24h avec un cas confirmé ou probable ou étant resté en face-à-face avec un cas confirmé ou probable durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

Je suis CAS CONTACT : (Non vacciné ou schéma vaccinal non complet)

Je suis informé(e) par l'Assurance Maladie ou par un médecin généraliste ou du travail que je suis un cas contact à risque élevé :

✕ Prévenir l'unité de formation

1. s'isoler immédiatement (si le schéma vaccinal est incomplet ou si l'on est immunodéprimé) et respecter les gestes barrières ; le service de l'accueil prend contact avec moi afin d'effectuer un changement de chambre (Village TRENQUE, Bâtiment H).
2. réaliser immédiatement un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique TAG) ;
3. informer les personnes que l'on a croisé les dernières 48h (si résultat du test positif) ;
4. surveiller son état de santé ;
5. réaliser un second test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique TAG) 7 jours après le dernier contact avec la personne malade.

Vous pouvez être contacté par l'Assurance Maladie en tant que personne ayant été en contact avec une personne positive à la Covid-19.

Si vous avez installé l'application TousAntiCovid sur votre smartphone, vous avez pu être informé par cette application de votre situation de cas contact.

Je vais sur le site de l'Assurance Maladie (ameli.fr) pour obtenir mon certificat d'isolement par mail que je transmets à l'unité de formation. Je serai positionné en CMO.

Je suis CAS CONTACT schéma vaccinal complet (2 doses jusqu'au 15/01/2022 et 3 doses après le 15/01/2022)

Je suis informé(e) par l'Assurance Maladie ou par un médecin généraliste ou du travail que je suis un cas contact à risque modéré :

⌘ Prévenir l'unité de formation

Si votre schéma vaccinal est complet et si vous n'êtes pas immunodéprimé, vous n'avez pas obligation de vous isoler. Mais vous devez respecter certaines règles sanitaires pour briser les chaînes de transmission de la Covid-19 :

- réaliser immédiatement un test de dépistage (RT-PCR ou test antigénique TAG) ;
- informer de votre statut les personnes avec qui vous avez été en contact 48 h avant votre dernier contact à risque avec le malade de la Covid-19 et leur recommander de limiter leurs contacts sociaux et familiaux ;
- respecter les gestes barrières pendant 1 semaine après le dernier contact avec le malade et notamment :
 - limiter les interactions sociales, en particulier dans les établissements recevant du public où le port du masque n'est pas possible ;
 - éviter tout contact avec des personnes à risque de forme grave même si elles sont vaccinées ;
 - porter un masque de catégorie 1 dans l'espace public ;
 - si vous vivez avec le malade : porter un masque au domicile.
- réaliser une auto-surveillance de la température et de l'éventuelle apparition de symptômes, avec des autotests à J2 et J4 ;
- en cas d'autotests positif effectuer un test TAG ou RT-PCR.

Dans le cas d'un schéma vaccinal non complet :

Si Résultat positif :

⌘ Dès la réception du résultat j'informe M.DORISY et le docteur AUGÉ

> Je suis confiné(e) pendant 10 jours à compter de la date du début des signes avec une possible levée de l'isolement à J7 si résultat TAG ou RT-PCR négatif.

> Le service de l'Accueil prend contact avec moi afin d'effectuer un changement de chambre (Village TRENQUE, Bâtiment J).

> Je serai contacté(e) par l'Assurance Maladie ou le médecin du travail pour l'enquête traçing. > Je vais sur le site de l'Assurance Maladie (ameli.fr) pour obtenir mon arrêt de travail par mail que je transmets à l'unité de formation.

> A la fin de mon confinement, en l'absence de fièvre, je reprends les cours. Je porte rigoureusement le masque et respecte strictement les mesures barrières et la distanciation physique. En cas de persistance de fièvre à la fin du confinement : je prends contact avec le centre 15 ou je consulte un médecin.

Dans le cas d'un schéma vaccinal complet :

Si Résultat positif :

> Je suis confiné(e) pendant 7 jours à compter de la date du début des signes ou de la date du prélèvement du test positif, avec une possible levée de l'isolement à J5 si résultat TAG ou RT-PCR négatif.

Informations en cas de confinement

Gestion de la restauration :

- Le service de l'Accueil prend contact avec le service de restauration pour signalement et durée du temps de l'isolement des personnes cas contacts ou positives à la covid 19-
- Les livraisons s'effectuent à 10h30 pour le déjeuner et à 17h30 pour le dîner et le petit-déjeuner du lendemain : les repas seront déposés dans le réfrigérateur situé dans votre bâtiment,
- **Pour des raisons de sécurité alimentaire, il est formellement interdit de déposer dans les réfrigérateurs des aliments autres que ceux livrés par SODEXO,**

En cas de spécificités alimentaires, vous devez le signaler par mail à : Mr Fulchiron Philippe (Philippe.Fulchiron@sodexo.com).

Le petit-déjeuner se déclinera comme tel :

- 1 Dosette de Café déshydraté ou 1 Chocolat lacté ou 1 Sachet de Thé (à déterminer par l'isolé)
- 1 Coupelle de lait en poudre
- 1 Miel ou 1 Confiture ou 1 Pâte à tartiner (par roulement)
- 1 Sachet de Biscottes
- 1 Fruit ou 1 Compote (par roulement)
- 1 croissant ou 1 chocolatine ou 1 pain au lait fourré (par roulement)
- 1 Brick 20cl de jus d'orange
- 1 Gâteaux secs variés (par roulement)

La dotation est définie pour le nombre de jours en isolement et sera livrée la veille au soir. Le vendredi, la prestation sera fournie pour samedi, dimanche et lundi inclus, vous devrez donc faire attention à la gestion des stocks.

Sodexo a besoin de connaître vos besoins en boisson chaude. Il vous ait donc demandé de leur communiquer votre choix (café, chocolat ou thé) qui ne pourra pas changer en cours de séjour. Un retour de votre part est demandé avant votre arrivée sur le site auprès de Mme Chatellier Marina (Marina.Chatellier@sodexo.com) ou de Mr Fulchiron Philippe (Philippe.Fulchiron@sodexo.com). Vous devrez préciser votre nom + prénom + le village et le bâtiment de votre hébergement.

Gestion de la désinfection :

- > Lors du changement de chambre d'un élève signalé positif à la Covid-19, sa chambre initiale est désinfectée par propagation d'un fumigène virucide le lendemain de son déménagement.
- > Dans tous les cas (test positif ou cas contact), les points de contacts des parties communes du bâtiment occupé sont désinfectés le jour même par la société ONET.

Si je souhaite rentrer chez moi :

J'établis une **demande d'autorisation écrite** que je transmets à l'unité de formation

Je dois m'engager à repartir seul avec mon véhicule personnel (pas de covoiturage, pas de train, pas d'avion).

Un **formulaire d'engagement sur l'honneur** doit être préalablement complété au secrétariat de l'Unité de Formation des Surveillants.

Seule la Direction de l'Enap peut m'autoriser à rentrer chez moi

Je reste joignable (téléphone, mail) pendant toute la durée de l'isolement.

En cas de fièvre à la fin de la période de confinement, j'informe **M.DORISY** et l'unité de formation et je prends contact avec l'Assurance Maladie pour la conduite à tenir.

CONTACTS UTILES :

M.DORISY : 05.53.98.91.99 / Portable Pro : 06.19.96.98.09
mail : bruno.dorisy@justice.fr

Docteur AUGÉ : 05.53.98.92.32 / 06.28.68 .08.18

Unité de Formation surveillants :
05.53.98.89.72 / mail : LISTEENAP_DF_Unite_Formation_SVT@justice.fr

NUMERO d'astreinte : 06.24.97.60.54

Centres de dépistage :
✓ Laboratoire LBA Agen LACOUR : 05.53.98.51.10
Adresse : 40 boulevard Edouard Lacour – 47000 AGEN-NERAC

✓ Laboratoire D'analyses Médicales Olivot-Mariotti : tél 05.53.77.15.15
Adresse : 1 Rue Docteur et Madame Delmas – 47550 BOE

Information aux élèves et stagiaires de l'Énap Protocole sanitaire adapté

Arrivée sur le campus	<p>Pour votre arrivée, se munir de masques et d'un flacon de gel hydroalcoolique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entrée par la guérite Fallières et passez par le portillon pour les personnes à mobilité réduite. - Des masques lavables vous seront ensuite remis. Leur entretien sera de votre responsabilité. - Des distributeurs de gel hydroalcoolique sont à disposition sur l'ensemble du campus.
Hébergement	En chambre individuelle.
Restauration	<p>Lors des trois services, vous veillerez à :</p> <p>Respecter la distanciation physique en vous aidant du marquage au sol et des emplacements indiqués sur table.</p> <p>Vous désinfecter les mains à l'entrée du restaurant (gel hydroalcoolique à disposition).</p> <p>Après votre passage en caisse vous ôtez votre masque (lavable) et vous vous lavez à nouveau les mains (gel hydroalcoolique à disposition).</p>
Campus	<p>Obligation d'être seul(e) en chambre Port du masque obligatoire sur l'ensemble du campus</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dès la sortie de votre chambre. - En salle de cours et en amphithéâtre. - A la médiathèque. - Lors de vos déplacements, en veillant à respecter les distanciations physiques et à rester en groupe ordonné.
Espaces pédagogiques	<ul style="list-style-type: none"> - Lingettes et sprays désinfectants à votre disposition pour la désinfection de votre table et des points de contact. - Aération régulière des salles. - Dans les salles informatiques : se frictionner les mains au gel hydroalcoolique avant l'utilisation d'ordinateur et nettoyer les parties plastiques avant et après utilisation, sans projection directe du désinfectant.
Contacts avec votre filière	<p>Les contacts sont exclusivement par téléphone et/ou par mail :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Filière DSP et DPIIP : LISTEENAP_DF_UFD@justice.fr - Filière lieutenants et Premiers surveillants : listeenap_df_ufl1@justice.fr - Filière surveillants : LISTEENAP_DF_Unite_Formation_SVT@justice.fr - Filière des CPIP : LISTEENAP_DF_UFCPIP@justice.fr - UFIC (personnels techniques, moniteurs de sport, formateurs et RF) LISTEENAP_DF_UFIC@justice.fr - Unité gestion administrative et financière des élèves (UGAFE) : LISTEENAP_SG_DRH_UGAFE@justice.fr Si un déplacement est nécessaire, le délégué de groupe ou son suppléant vous représentera. <p>En cas d'urgence : prendre RDV avec la filière</p>
Sport	<p>Le gymnase est ouvert. Respectez le protocole sanitaire existant.</p> <p>Pratique du sport en extérieur dans le respect de la distanciation physique.</p>

Restaurant administratif

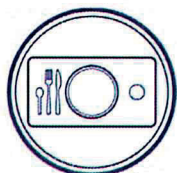
Règles sanitaires à respecter 1/2



Le port du masque est obligatoire jusqu'après le passage au caisse, puis à l'issue de votre repas.



2 bornes de désinfection à l'entrée du restaurant sont à votre disposition pour nettoyer vos mains.



Votre plateau avec votre verre, vos couverts, vos serviettes et votre pain vous sont préparés à votre arrivée au restaurant.



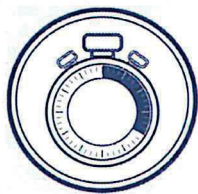
Respectez les règles de circulation en vigueur et la **distanciation sociale d'1 mètre** entre chaque convive.



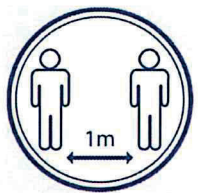
Après votre passage en caisse **jetez votre masque** à la poubelle et **nettoyez-vous les mains**.

Restaurant administratif

Règles sanitaires à respecter 2/2



Dirigez-vous vers la **zone de restauration ouverte**.
Le temps de votre repas est **limité à 20 minutes**.



Asseyez-vous uniquement aux emplacements prévus **pour garder une distanciation physique** sans déplacer les mobiliers.



Les **espaces en libre-service** sont temporairement **fermés** (Bar à salades & fruits, fontaines à eau, table à condiments, micro-ondes..)



Chaque zone sera **fermée** puis **nettoyée** avant d'accueillir de nouveaux convives.



Pensez à **alimenter votre compte / badge** avant de revenir au restaurant.

NOUVELLES CONSIGNES DE CONSULTATION DU POLE MEDICO PSYCHO SOCIAL

**JE DOIS OBLIGATOIREMENT
PRENDRE RDV POUR VOIR LE
MEDECIN DE PREVENTION,
LA PSYCHOLOGUE OU
L'ASSISTANCE SOCIALE**



Secrétariat : 05.53.98.92.33
jennie.koucha@justice.fr



**JE RESPECTE L'HORAIRE
DE MON RENDEZ-VOUS
POUR QU'IL N'Y AIT PAS
PLUS D'UNE PERSONNE
DANS LA SALLE
D'ATTENTE**

**J'APPELLE LE
SECRÉTARIAT AVANT DE
ME RENDRE AU POLE**



Secrétariat : 05.53.98.92.33



**LE PORT DU MASQUE EST
OBLIGATOIRE POUR SE
PRÉSENTER AU POLE**

**RESPECTONS ENSEMBLE LES
GESTES BARRIERES**

PROTOCOLE SANITAIRE À RESPECTER POUR LES FORMATIONS CONDUITES OPÉRATIONNELLES

Ce protocole sanitaire est élaboré pour permettre de dispenser la formation conduite Opérationnelle effectué au sein de l'Administration Pénitentiaire à l'ENAP.

Ce protocole vise à protéger autant l'instructeur de la conduite que l'apprenant, tout en permettant l'apprentissage le plus rigoureux des gestes techniques de la conduite Opérationnelle et en garantissant la sécurité sanitaire. Il est susceptible d'évoluer en fonction de nouvelles mesures qui pourraient être imposées par l'évolution de la covid-19.

Les mesures de sécurité sanitaire pour les encadrants et les apprenants :

- Les encadrants et les apprenants se saluent sans se serrer la main, s'embrasser ou se faire d'accolade .
- Le masque doit être porté en toute circonstance (chirurgical ou en tissu réutilisable)
- Le ou les encadrants peuvent refuser de prendre en charge un apprenant si celui-ci présente des symptômes évidents (toux ...ainsi que s'il n'est pas équipé de masque et/ou refuse le protocole de désinfection)

Les mesures de nettoyage et de protection du véhicule :

- Installés dans le véhicule, les encadrants font un rappel des gestes barrières et informent les participants à la nécessité d'aérer et de désinfecter les véhicules avant et après chaque utilisation de ces derniers.
- Avant l'installation dans le véhicule et à chaque changement de place dans le véhicule, les "parties dures" du véhicule doivent être désinfectées à l'aide de lingettes désinfectantes (norme EN14476) ou de gel hydroalcoolique (volant, tableau de bord, levier de vitesse, poignées de porte, commodo, ceintures de sécurité...)
- Les sièges du véhicule doivent être équipés de housses en plastiques ou en matière permettant la désinfection à chaque changement de place dans le véhicule (lingettes antibactériennes ou de gel hydroalcoolique)
- Le véhicule devra être largement aéré (fenêtres et portes ouvertes) pendant les phases de désinfection et de briefing/debriefing, et de changement de place.

PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

INCENDIE.

Pour l'ensemble des cours de sécurité incendie les règles sanitaires en vigueur seront respectées, distanciation sociale, port du masque...En complément, les phases de manipulation de matériels seront limitées.

En effet, les élèves ne s'équiperont pas. Le port des Équipements vestimentaire de Protection Individuelle [E.P.I.] est proscrit du fait de l'impossibilité de fournir une tenue pour chaque élève.

Seule la manipulation des extincteurs sera maintenue. Pour ce module, le groupe d'élève sera divisé en deux (2x10). De plus, chaque agent devra porter des gants de protection à usage unique pendant la phase d'utilisation du moyen en eau. Après chaque passage l'élève désinfectera le matériel, retirera et jettera sa paire de gants à la poubelle. Attention les élèves devront se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique ou lavage des mains à l'eau et au savon après le retrait des gants jetables. (Risque de contamination lors du retrait des gants)

Les modules d'équipement et d'intervention seront assurés par les instructeurs qui auront chacun leur propre tenue de protection feu. Le nettoyage et la désinfection de celle-ci sera à leur charge.

Pendant cette phase, les élèves seront en salle, et n'auront qu'à observer (via les images filmées par la caméra thermique projetées sur un grand écran) l'intervention assurée par les instructeurs qui placeront volontairement des erreurs. A l'issue, les élèves débrieferont et l'intervention en relevant les erreurs et devront expliquer la méthodologie adéquate.

A l'issue du cours le formateur aura à sa charge la ventilation et la désinfection des locaux et du matériel.

SECOURISME.

Comme pour l'incendie, les mesures sanitaires imposées par le gouvernement seront respectées. En complément la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises [D.G.S.C.G.C] à éditée des recommandations à mettre en place ainsi que l'EPN en juillet 2020 pour les actions de formations en secourisme. Ces recommandations ont été détaillées dans une analyse précédemment rendue.

Pour ce faire, le groupe de 20 élèves sera divisé en 4. Chaque sous-groupe sera composé de 5 élèves maximum et 1 formateur.

Les recommandations de la D.G.S.C.G.C limite la pratique des gestes de secours. Seules les manipulations sur mannequins et celles que l'apprenant pourra faire sur lui-même sont maintenues.

Pour ces gestes, l'élèves va devoir porter de gants de protection à usage unique qu'il retirera et jettera à la poubelle Attention les élèves devront se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique ou lavage des mains à l'eau et au savon après le retrait des gants jetables. (Risque de contamination lors du retrait des gants)

Après la manipulation et la désinfection du matériel.

Le formateur utilisera des supports vidéo pour compléter son exposé.

A l'issue du cours le formateur aura à sa charge la ventilation et la désinfection des locaux et du matériel.

PROTOCOLE DE REPRISE DES SÉANCES DE TIR

POUR LES COURS HK ET VALIDATION FAP AVEC ACCÈS AU STAND DE TIR DES ÉLÈVES SVTS.

1-Procédure d'entrée

- 1 - Le délégué de groupe ou son adjoint fait positionner les deux ½ groupe sur deux colonnes espacées de deux mètres chacune. Les élèves dans leur colonne sont espacés d'au moins un mètre (marquage au sol).
Les masques sont en place sur les visages.
Les téléphones portables sont éteints.
Les sacs sont ouverts.
Le badge est porté de façon apparente.
- 2 - Les portes du SAS sont toutes deux ouvertes pour faciliter les accès.
Un instructeur armé d'un KPOS (arme longue) est positionné en protection dans le SAS.
Un second instructeur chargé du contrôle de l'identité et du contenu des sacs est positionné à l'entrée du SAS.
Il oriente les élèves (salle 1 ou 2).
Les élèves se frictionnent les mains avec du gel hydro alcoolique installé dans le couloir avant leur entrée en salle.
- 3 - Un instructeur se positionne à l'entrée de la salle de cours pour les consignes.
Les fenêtres sont laissées entrouvertes, la porte également.
Récupération du carnet de tir ;
L'élève s'assied sur le siège annoncé par l'instructeur ;
Des gants sont positionnés sur les sièges, les élèves les enfilent.

2 - En salle 1 et 2

2 salles de cours et un instructeur par salle

Les élèves sont porteurs de gants et de masque.

L'instructeur sera porteur du masque / visière et assure le cours théorique et organise les manipulations (mises en service et mise en sécurité). **Remarque importante : dans ce cas de figure, du fait de la proximité du moniteur de tir auprès de l'élève pour évaluer sa manipulation de l'arme et la position de ses mains, le moniteur doit porter, en plus du masque, une visière pour se protéger les yeux.**

La première série d'élèves manipulent à 3 au lieu de 6. Nous rajouterons 3 armes supplémentaires et des chargeurs pour assurer la désinfection des armes et des chargeurs qui sera assurée par les élèves. L'instructeur fait effectuer les manipulations avec la nouvelle série.

Attention au timing pour assurer une bonne coordination pour l'arrivée des séries à la salle du simulateur pour s'équiper.

3 - Salle pour s'équiper : Simulateur

Salle du simulateur et un instructeur

- 1 - La 1^{ère} série de 3 de la salle 1 est dirigée vers la salle du simulateur qui est équipée d'un marquage au sol et de fléchage ;
- 2 - Les élèves s'équipent de la blouse jetable et du gilet par balles ;
- 3 - Ils récupèrent une paire de lunette et un casque anti-bruit qu'ils nettoient sur place avec du désinfectant et de l'essui tout ;
- 4 - La 1^{ère} série de la salle 2 utilise le même process que la série 1 ;
- 5 - Un instructeur briefe les élèves sur le déroulé du tir et des mesures de sécurité. Sur ordre les deux séries sont dirigées vers le stand de tir.

4 - Le pas de tir

2 instructeurs, les chargeurs par demi-journée seront garnis afin de gagner du temps

Port du masque et gants pour tous.

Remarque importante : dans ce cas de figure, du fait de la proximité du moniteur de tir auprès de l'élève pour évaluer sa manipulation de l'arme et sa mise en sécurité après le tir, le moniteur doit porter, en plus du masque, une visière pour se protéger les yeux.

- 1- Le déroulé est identique qu'à l'accoutumé ;
- 2- Contrôle des armes (avec gants) ;
- 3- Désinfection des armes entre chaque série d'élèves par un des instructeurs ;
- 4- Reconditionnement ;
- 5- La sortie des élèves se fera sur ordre avec accompagnement d'un instructeur en salle de simulateur pour se déséquiper.

5 - Retour en salle simulateur

Les élèves reposent les lunettes, casques anti-bruit et gilets par balles. Ils déposent la blouse jetable dans une poubelle. Sur ordre, ils retournent en salle de cours et reviennent s'asseoir à leurs emplacements initiaux.

6 - Sortie des élèves

- 1- Les portes du SAS sont toutes deux ouvertes ;
- 2- Les instructeurs du pas de tir se chargent de la sortie des élèves en coordination avec ceux des salles ;
- 3- Les élèves sur ordre sortent un par un, retirent leurs gants et les mettent dans la poubelle du couloir ;
- 4- Les élèves empruntent le chemin balisé sur la gauche de manière à ne pas croiser les élèves en attente pour le cours suivant.

Besoins :

5 instructeurs (avec renforts de la section sport)

2 salles de cours

Salle du simulateur

Stand de tir

POUR LE 1^{ER} COURS FAP (MANIPULATION DU FAP)

1 - Procédure d'entrée

Procédure identique

2 - En salle 1 pour un demi-groupe

2 instructeurs

Les élèves ne sont pas porteurs de gants à cause de la spécificité du FAP lors du réapprovisionnement (système de pompe pouvant accrocher le gant). Ils seront passés avant leur entrée en salle au nettoyage des mains avec du gel hydro alcoolique.

Les instructeurs seront porteurs du masque/ visière et assure le cours théorique et organise les manipulations (mises en service et mise en sécurité) **Remarque importante :** dans ce cas de figure, du fait de la proximité du moniteur de tir auprès de l'élève pour évaluer sa manipulation de l'arme et la position de ses mains, le moniteur doit porter, en plus du masque, une visière pour se protéger les yeux.

La première série d'élèves manipulent à 3 au lieu de 6. Nous rajouterons 3 armes supplémentaires afin que chaque élève manipule toujours la même arme durant le cours. L'un des instructeurs fait effectuer les manipulations avec la nouvelle série. A l'issue, chaque élève nettoiera son arme sous la supervision d'un des instructeurs.

Attention au timing durée 1H15 puis direction le simulateur et application des consignes **2.BIS** au simulateur en demi-groupe

2 Bis - Le simulateur en demi-groupe

Les élèves sont porteurs de gants et de masque.

2 instructeurs seront porteurs du masque/ visière (même remarque que précédemment).

Retour règlementation et mise en pratique de scénarii.

La séance au simulateur dure 45 minutes puis direction salle 2 et application des mêmes consignes 2. Salle 1 de cours en demi-groupe

3 - Sortie des élèves

1- Les portes du SAS sont toutes deux ouvertes.

2- Les instructeurs du pas de tir se chargent de la sortie des élèves en coordination avec ceux des salles.

3- Les élèves sur ordre sortent un par un, retirent leurs gants et les mettent dans la poubelle du couloir.

4- Les élèves empruntent le chemin balisé sur la gauche de manière à ne pas croiser les élèves en attente pour le cours suivant.

PROTOCOLE SANITAIRE COVID SECTION TECHNIQUE D'INTERVENTION OPÉRATIONNELLE (T.I.O.)

Modalités d'accès et de départ de la structure sportive

A ce jour, les vestiaires ne peuvent être utilisés car leur désinfection obligatoire après chaque utilisation, n'est pas réalisable. Les WC communs sont utilisables en cas de nécessité mais restent soumis à la désinfection par l'utilisateur.

Un sens de circulation unique est imposé. Entrée par l'accès gymnase côté ferme de Trenque et sortie par l'accès gymnase côté parking personnel.

Une prise en charge du groupe par le moniteur est systématisée : elle permettra ainsi le respect des gestes barrières, à savoir, distanciation, port du masque dans les circulations communes et désinfection des mains. Pour ce faire, la prise en charge et l'appel se fera à l'extérieur de la structure. Le moniteur veillera à ce qu'il n'y ait pas de temps d'attente du groupe dans les parties communes.

Pour l'élève, avant et pendant la séance

Chaque élève est doté de sa serviette et de sa bouteille d'eau. Il est déjà habillé de sa tenue de sport complète avant l'arrivée sur la structure sportive.

L'élève présentant potentiellement des symptômes devra se signaler au moniteur. Ce moniteur le signalera sur la feuille d'appel. (ARS : cas contact éventuel à tracer ultérieurement).

Dès l'entrée au dojo, l'élève doit déposer ses affaires personnelles dont les chaussures et les chaussettes et commencer la désinfection des mains et des pieds avec le gel hydroalcoolique mis à disposition dans chaque dojo. A chaque montée ou descente du tatami, cette consigne doit être respectée.

Le groupe est alors réparti sur le tatami en binômes constitués, jusqu'à la fin de la séance. Chaque binôme se voit attribuer un secteur de travail ne variant pas durant la séance.

Au vu du nombre d'élèves sur le tatami, il est éventuellement envisageable de conserver le masque toute la séance et respecter une distance de 4m2 tant pour les élèves que pour le moniteur. Néanmoins, selon les préconisations de l'ARS sur la pratique sportive, il est tout aussi envisageable de travailler sur le tatami, sans les masques. Il faudra sur ce point, faire preuve d'adaptabilité et analyser cette pratique afin d'être au plus près des contraintes sanitaires.

Le matériel mis à disposition est attribué par binôme et pour toute la séance.

Si une pause est réalisée pendant la séance, le processus de désinfection individuel et la distanciation reste applicable comme défini en amont.

Le moniteur en charge du groupe veillera à se désinfecter les mains avant et après chaque démonstration technique et au respect strict des précédentes consignes. Il prendra soin également, pendant toute la séance, de privilégier les échauffements dans la zone attribuée à chaque binôme.

Pour l'élève à la fin de séance

Pour chaque groupe, à la fin de chaque séance, les élèves désinfectent le matériel mis à leur disposition ainsi que l'ensemble de la surface du dojo.

Ils se désinfectent les mains à l'aide du gel hydroalcoolique à disposition avant la sortie du dojo et sous la conduite du moniteur qui les prend en charge jusqu'à la sortie désignée.

Les moniteurs veilleront à la stricte application de ce processus et à s'articuler de manière à éviter toute sortie simultanée des groupes en dojo.

On pourra utiliser une bombe bactéricide en cas de cumule de cours dans le même dojo.

Besoins en matériel

Par dojo :

- > Gel hydroalcoolique
- > Rouleau essuie tout sur son support
- > Spray pour solution hydro alcoolisée désinfection matériel et tatami
- > Poubelle
- > Balai pour grande surface plane type « swiffer »

PROTOCOLE SANITAIRE DE LA MÉDIATHÈQUE



LE RESPECT DES RÈGLES DE DISTANCIATION SOCIALE

Une capacité d'accueil limitée à 30 usagers en même temps dans la médiathèque.

Un comptage sera effectué par les agents exerçant dans la médiathèque. Au sein de la médiathèque, les règles de distanciation sociale devront s'appliquer (4 par grande table maximum + 1 ordinateur sur deux).

L'espace pédagogique demeurera fermé.

LA RÉOUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE

Deux objectifs :

Protéger les personnels qui y travaillent et les usagers qui la fréquentent.

Permettre le prêt, l'utilisation des ressources documentaires et le travail personnel des usagers.



LES RÈGLES SANITAIRES

Obligatoire : port du masque et lavage des mains à l'entrée de la médiathèque sous le contrôle d'un agent.

— Sans respect de ces deux conditions, les usagers (élèves et personnels) ne seront pas acceptés dans la médiathèque.

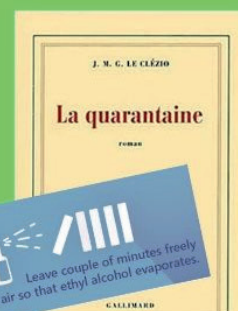
Les portes, la banque d'accueil et les espaces de travail seront régulièrement désinfectés. Il sera demandé aux usagers de désinfecter également leur poste de travail (table ou ordinateur).

YES

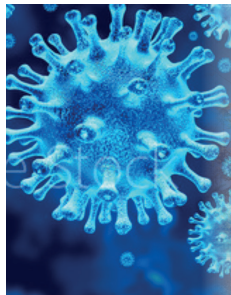
LES CONDITIONS D'EMPRUNT

Prêt possible et mise en quarantaine des retours

Les usagers pourront réaliser des emprunts. Au retour, les ouvrages, périodiques ou DVD seront mis en quarantaine plusieurs jours par les agents de la médiathèque, puis désinfectés, avant de revenir en rayon.



Déclinaison du protocole sanitaire à l'Énap



Énap - 440, avenue Michel Serres - CS
1002847916 AGEN cedex 9
www.énap.justice.fr

Intranet : <http://e-nap.énap.intranet.justice.fr>



EnapCampus

La page officielle de
l'École nationale
d'administration
pénitentiaire